

# Licence professionnelle Métiers de la santé au travail et de la santé dans l'environnement

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers de la santé au travail et de la santé dans l'environnement. 2017, Université de Strasbourg. hceres-02027696

**HAL Id: hceres-02027696**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027696>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Métiers de la santé au travail et de la santé dans l'environnement

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de la vie et de la santé

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la santé au travail et de la santé dans l'environnement* vise à former des professionnels ayant la capacité d'analyser un milieu de travail et de contribuer à la sûreté et la fiabilité d'un environnement pour les populations. En fonction du parcours choisi, les diplômés seront capables d'évaluer les risques d'un environnement de travail, d'être force de proposition, de participer au dépistage des maladies professionnelles et d'aider à la réinsertion des travailleurs handicapés ou accidentés. Les trois parcours possibles sont : *Prévention éducation ; Assistant de gestion des services de santé au travail ; Métrologie et gestion de l'environnement intérieur*.

La formation accueille une trentaine d'étudiants répartis sur les deux parcours. Le troisième parcours n'a pas ouvert depuis plusieurs années, faute de candidats.

## Analyse

Objectifs
<p>La LP vise à former des acteurs directement opérationnels dans le domaine de la santé au travail, secteur dont les besoins en professionnels de différents niveaux sont importants. Il s'agit d'un objectif cohérent, l'ensemble des étudiants étant des salariés en formation continue. Les contenus de la formation sont justifiés vis à vis de la demande des secteurs d'activité. Le parcours <i>Métrologie et gestion de l'environnement intérieur</i> souffre de la concurrence du diplôme interuniversitaire (DIU) <i>Santé respiratoire et habitat</i> proposé par l'établissement. Son maintien dans l'offre de formation devra faire l'objet d'une réflexion de la part des responsables de la formation.</p>
Organisation
<p>L'existence des trois parcours est justifiée, leurs objectifs étant clairement distincts. Si elle advenait, une éventuelle suppression du troisième parcours n'entraînerait pas d'incohérence organisationnelle. La formation permet l'approche pluridisciplinaire qui s'impose dans le monde du travail. Le programme est divisé en six unités d'enseignement (UE): l'UE1 connaissances de base en santé au travail et environnemental (140 heures) donne un socle de connaissances communes aux étudiants des trois parcours. L'UE2 évaluation de la compréhension et du savoir-faire (140 heures) est spécifique de chacun des différents parcours et est adaptée à leurs objectifs professionnels. Les UE3 et 4 (langue vivante et approfondir une thématique) sont, comme l'UE1, communes aux trois parcours. L'ensemble représente un volume horaire total de 350 heures (sans précision sur la ventilation entre cours, travaux dirigés et pratiques, ce qui est regrettable) et est complétés par le stage (UE5, 420 heures) et le projet tuteuré (UE6, 100 heures). L'encadrement est réel et adapté : chaque étudiant bénéficie d'un double tutorat (un enseignant et un professionnel en exercice). La LP est configurée pour les étudiants en formation continue.</p>

<b>Positionnement dans l'environnement</b>
<p>La LP bénéficie d'un soutien fort du monde de la santé au travail : une partie des enseignements est réalisée par des intervenants d'administrations comme la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRRECTE), l'inspection médicale du travail, la mutualité sociale agricole, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), ou encore le Ministère de l'Intérieur. Les entreprises sont aussi représentées: la Poste, SNCF, PSA, Millipore, Lilly France, <i>etc.</i> Des liens sont évoqués (sans plus de détails dans le dossier) avec des organismes dont les activités concernent directement l'environnement, la santé au travail ou la prévention: le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), <i>etc.</i> L'ensemble témoigne de la richesse et de la qualité de l'environnement socio-économique de la LP. L'environnement académique est bien décrit dans le dossier et, lui aussi, cohérent: il s'étend au-delà du périmètre de la faculté de Médecine, puisque des universitaires d'autres facultés de l'Université de Strasbourg ou d'autres établissements interviennent.</p>
<b>Equipe pédagogique</b>
<p>La composition de l'équipe pédagogique est bien adaptée, même si le nombre des intervenants professionnels est presque excessif : ils représentent 78 % des intervenants, tous parcours confondus. Les enseignants universitaires sont en majorité issus de l'université de Strasbourg (10) et deux sont issus d'autres universités ou écoles. L'équipe est coordonnée par un directeur, secondé par une coordinatrice de l'enseignement qui organise les participations des intervenants professionnels. La direction du diplôme est solide, ce qui est nécessaire compte tenu du très grand nombre d'intervenants professionnels.</p>
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>
<p>La LP compte entre 25 et 30 étudiants (répartis sur les deux seuls parcours ouverts). Les effectifs sont globalement en augmentation, ce qui atteste de l'attractivité de la formation. La répartition des effectifs entre les deux parcours n'est pas précisée dans le dossier, ce qui est regrettable. On peut se poser la question du maintien du troisième parcours <i>Métrologie et gestion de l'environnement intérieur</i>.</p> <p>Une enquête détaillée portant sur le devenir des diplômés de 2013, 2014 et 2015 a été réalisée en août 2016. Le taux de réponses, bien qu'assez limité (40 %), montre un devenir professionnel en lien direct avec les objectifs de la formation. Dans 60 % des cas, la plus-value du diplôme est attestée, en termes de fonctions occupées, de crédibilité ou de salaire. Cette étude devrait être réalisée chaque année, et ses résultats analysés et discutés en commission pédagogique.</p>
<b>Place de la recherche</b>
<p>La place de la recherche est très faible, ce qui n'est pas anormal dans le contexte d'une LP. Il y a cependant une ouverture sur l'approche recherche dans certains enseignements comme l'épidémiologie, les statistiques et l'éthique. Le projet tuteuré est souvent l'occasion de développer des approches scientifiques et/ou techniques.</p>
<b>Place de la professionnalisation</b>
<p>C'est un des points forts de cette LP, qui répond bien aux exigences requises entre autres par la loi de 2011 sur la santé au travail: le texte prévoit un renforcement des compétences des infirmiers et requiert une formation obligatoire. La formation correspond bien aux attentes du monde professionnel, tous les étudiants étant en formation continue.</p> <p>L'évolution des compétences des professionnels de la santé au travail a fait l'objet d'une réflexion approfondie. Les très nombreuses interventions des professionnels dans les enseignements attestent aussi de la place importante occupée par la professionnalisation. Le parcours <i>Métrologie et gestion de l'environnement intérieur</i> semble à part des autres à cet égard, et est très peu évoqué dans le dossier.</p>
<b>Place des projets et des stages</b>
<p>Un projet et un stage (de 12 semaines) sont réalisés au second semestre, avec des encadrements permettant de correctement accompagner l'étudiant. Le projet tuteuré représente un investissement important, puisqu'il se traduit par la rédaction d'un mémoire d'environ 50 pages. Le dossier ne distingue pas la part des travaux personnels et celle du temps de travail avec le tuteur référent.</p> <p>Concernant le stage, la taille du rapport (une dizaine de pages) paraît faible. Une soutenance publique a lieu devant un jury composé d'universitaires et de professionnels.</p>

<p>On regrette la dispense de l'UE stage pour les étudiants en formation continue. Leurs acquis ne sont donc pas validés. Pour les quelques étudiants en formation initiale, les positionnements relatifs du projet et du stage ne sont pas clairement exposés.</p>
<p><b>Place de l'international</b></p>
<p>La langue anglaise est enseignée (35 heures de cours), ce qui paraît correct, mais le niveau attendu des étudiants en sortie de LP n'est pas précisé. Des contacts sont évoqués avec la Suisse (projet de reconnaissance du diplôme, partage des enseignements pour les infirmières suisses), la Tunisie et le Bénin (transfert de savoir-faire). Il n'est pas envisagé d'échange d'étudiants ou de stages qui serait réalisé à l'étranger.</p>
<p><b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b></p>
<p>La LP est accessible en formation continue et initiale, mais dans les faits tous les étudiants recrutés (après entretien et éventuelle validation des acquis de l'expérience - VAE, le nombre de dossiers non retenus n'étant pas précisé) sont en formation continue. Il est pourtant annoncé également que la mention est ouverte aux étudiants ayant échoué au premier cycle d'études médicales, aux titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS), de certaines licences, <i>etc.</i> Il est regrettable que la formation ne soit pas ouverte à l'apprentissage : l'organisation des enseignements permettrait probablement d'organiser l'alternance. Les critères de recrutement sont davantage basés sur les fonctions occupées par les candidats que sur un niveau de diplôme.</p>
<p><b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b></p>
<p>L'enseignement est classiquement réalisé en présentiel, avec peu d'utilisation d'outils numériques. La faculté de Médecine met à disposition une plateforme d'enseignement à distance pour le téléchargement des documents pédagogiques. Cette plateforme permet également de proposer des tests d'autoévaluation, et des liens avec les enseignants. Le travail en groupe est favorisé. Des applications concrètes sont réalisées en entreprise permettant à l'équipe pédagogique d'évaluer les compétences acquises par l'étudiant.</p>
<p><b>Evaluation des étudiants</b></p>
<p>Les modalités d'évaluation sont bien décrites. Elles reflètent l'importance accordée à la maîtrise des outils de la communication (au détriment sans doute de l'évaluation des capacités rédactionnelles et de synthèse des étudiants). Les applications pratiques sur le terrain ne sont pas évaluées. Les coefficients attribués aux UE paraissent dans l'ensemble équilibrés (1 à 3), sauf pour le projet tuteuré (coefficient 5, ce qui ne respecte pas les exigences de définition des coefficients pour une LP. Il y aurait des notes éliminatoires, ce qui n'est pas autorisé par l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la LP. Les UE ne sont pas compensables entre elles, et il n'y a pas de seconde session. Le taux de réussite est très élevé (entre 84 et 95 % en fonction des années). La VAE est possible.</p>
<p><b>Suivi de l'acquisition de compétences</b></p>
<p>Les compétences, dont l'acquisition est suivie de manière formelle, concernent surtout la capacité de l'étudiant à communiquer : communication écrite, présentation, discussion, élaboration de propositions avec argumentaire, <i>etc.</i> Les compétences professionnelles sont bien décrites dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il n'est pas indiqué si un suivi spécifique de leur acquisition est réalisé. Il n'y a pas de portfolio de compétences identifié.</p>
<p><b>Suivi des diplômés</b></p>
<p>Une enquête détaillée a été réalisée auprès des diplômés des trois dernières promotions. Les taux d'insertion professionnelle sont très bons, ce qui est attendu puisque le recrutement ne concerne que des étudiants en formation continue. Dans l'ensemble, l'obtention de la LP a permis aux diplômés d'évoluer dans leur emploi (meilleure rémunération, meilleure visibilité de leur action). Les conclusions doivent être cependant nuancées, car moins de la moitié des diplômés ont répondu à cette enquête. Un suivi plus systématique doit être mis en place.</p>

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
--

<p>Il n'y a pas de Conseil de perfectionnement formellement constitué : les représentants professionnels et les étudiants ne sont pas conviés à la commission pédagogique, qui rassemble l'équipe pédagogique et les tuteurs au moment des soutenances.</p> <p>Les enseignements sont évalués par les étudiants à la fin de chaque intervention. Une autre évaluation concerne l'ensemble des enseignements de chaque module. Les modalités de ces évaluations ne sont pas détaillées dans le dossier.</p>
--

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Une formation permettant aux étudiants de renforcer leurs compétences.
- Une forte proportion d'enseignements effectués par des professionnels.
- La reconnaissance de la formation dans l'évolution professionnelle des infirmiers.

### Points faibles :

- Un nombre insuffisant d'enseignants-chercheurs.
- Des professionnels qui souvent interviennent pour des périodes très courtes.
- L'absence de portefeuille de compétences formalisé.
- L'absence de Conseil de perfectionnement.

### Avis global et recommandations :

Cette licence professionnelle présente un véritable intérêt dans le monde de la santé au travail, sa construction et ses contenus étant très cohérents. Des améliorations sont cependant possibles, concernant par exemple les modalités d'évaluations, le suivi de l'acquisition des compétences techniques/disciplinaires et celui du stage. La dispense de stage pour les étudiants en formation continue est discutable : ces publics devraient *a minima* réaliser un projet.

Une réflexion devrait être menée sur l'opportunité de continuer à proposer le parcours *Métrologie et gestion de l'environnement intérieur*, ainsi que sur le manque d'attractivité de la licence professionnelle envers les étudiants en formation initiale.

# Observations de l'établissement



## Licence professionnelle

Spécialité : *Métiers de la santé au travail et de la santé dans l'environnement*

# Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

---

**Michel DENEKEN**

Président

**La licence ne proposera plus que 2 parcours :** « prévention en santé au travail – éducation pour la santé » et « assistant-technicien en santé au travail ». Il est proposé de supprimer le 3<sup>ème</sup> parcours ; « métrologie et gestion de l'environnement intérieur »

**L'unité d'enseignement « stage professionnel » obligatoire de 12 semaines en service de santé au travail est obligatoire**

Des possibilités de dérogation sur la durée du stage existent après avis du Directeur d'enseignement et du comité pédagogique pour les étudiants en formation continue exerçant en santé au travail depuis plusieurs années et remplissant déjà les objectifs de stage requis. Dans tous les cas, un stage d'au moins 3 semaines dans un autre service de santé au travail est nécessaire avec réalisation d'un rapport de stage selon les mêmes modalités de validation de l'UE.

### **Faible nombre d'enseignants chercheurs :**

Il s'agit d'une licence professionnelle, la part d'intervenants venant du monde professionnel et de l'entreprise est en effet prépondérante afin d'avoir une formation proche des besoins réels du monde du travail ; Toutefois, il est déjà fait appel à des universitaires et à des chercheurs notamment en psychologie du travail, santé au travail, management, économie, sociologie, chercheurs de l'INRS notamment pour l'ergonomie. Il est prévu d'augmenter cette participation en particulier en lien avec les aspects juridiques, éthiques, épidémiologiques.

### **Intervenants sur de courtes périodes**

L'équipe pédagogique privilégie la diversité des intervenants venant de différentes disciplines qui couvrent le très vaste champ de la santé au travail qui regroupe à la fois des aspects sanitaires, réglementaires, éthiques, socio-psychologiques, toxicologiques, ergonomiques, épidémiologiques, métrologiques ... Ceci nécessite des compétences spécifiques qui amènent à faire intervenir des professionnels sur des courtes périodes étant donné le volume horaire global mais concentrées sur des ½ journées ou des journées afin d'avoir une continuité.

### **Absence de portefeuille de compétences formalisé**

Le suivi de l'acquisition des compétences est un des points forts de notre enseignement et est très recherché par les employeurs et les étudiants qui s'inscrivent à notre licence par rapport aux autres offres de formation qui existent dans ce domaine et qui sont pour la plupart uniquement basées sur l'acquisition de connaissances et du présentiel. Toutefois, il n'existait pas de portefeuille formalisé, il sera mis en place à la prochaine rentrée.

### **Cabinet de la Présidence**

Bât. Nouveau Patio  
20a, rue Descartes

### **Adresse postale :**

4 rue Blaise Pascal  
CS 90032  
67081 Strasbourg Cedex  
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81  
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)

**Absence de Conseil de perfectionnement**

Ce conseil existait de fait mais sous une autre dénomination « Conseil pédagogique » qui regroupait le directeur d'enseignement, la coordinatrice pédagogique, des représentants des enseignants, des tuteurs et des étudiants. Ce conseil sera mis en place sous cette dénomination et se réunira de façon formelle une fois par an à l'occasion de la soutenance des mémoires pour réaliser le suivi de la formation, le bilan de celle-ci et proposer des suggestions d'adaptation ou des modifications tant des objectifs que de la nature des enseignements et la composition des intervenants.

**Modalités d'évaluation**

- La validation des enseignements ne comportera plus de notes éliminatoires
- La validation de l'UE 6 « stage de 12 semaines en milieu professionnel » comportera la rédaction d'un rapport écrit détaillé de stage permettant d'apprécier les connaissances acquises sur l'organisation et les missions d'un service de santé au travail, le fonctionnement d'une entreprise, l'acquisition des compétences requises selon le parcours choisi. La validation de l'UE nécessitera d'avoir la moyenne à ce rapport ainsi que la validation du stage par les tuteurs maîtres de stage (médecin du travail et infirmier ou assistante). Une session de rattrapage avec soutenance orale devant un jury est prévue en cas d'échec.

Strasbourg, le 2/06/2017



Michel DENEKEN